

## Le Ministre ne veut plus que les pompiers travaillent 24 h

A. VBB. Publié le vendredi 27 mai 2016 à 13h55 - Mis à jour le vendredi 27 mai 2016 à 13h55



### BELGIQUE

**Certains services de secours qui fonctionnent déjà de la sorte ne veulent pas de retour en arrière.**

Dans une circulaire datée du 24 mai, le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) s'est adressé aux présidents des zones de secours afin de leur faire savoir qu'il ne veut pas que les pompiers et ambulanciers des différents services assurent des gardes de 24 heures. Ce dernier envisage de proposer à la Chambre un projet de loi qui crée l'impossibilité d'organiser des gardes de 24 heures pour les services de secours qui ne fonctionnent pas encore de la sorte. Il prévoit aussi d'intégrer à ce projet de loi des dispositions transitoires pour les postes de secours qui travaillent déjà en gardes de 24 heures.

Plusieurs zones de secours ont adopté ce mode de fonctionnement. C'est notamment le cas de la zone 1 en province de Liège, celle couverte par les pompiers de Liège. Mais c'est surtout le cas dans la zone 4, celle qui couvre la région verviétoise où les pompiers fonctionnent de la sorte depuis de nombreuses années ! Ces zones y trouvent certains avantages, notamment en ce qui concerne la gestion journalière. Les pompiers de Verviers comptent d'ailleurs déposer un préavis de grève.

Dans la circulaire, le ministre fustige le projet de passer à ces gardes de 24 heures *"Ces projets sont cependant clairement incompatibles avec une optique de progrès social, posent question en matière de sécurité et sont contraires aux engagements internationaux de l'État belge"*, a-t-il fait savoir aux zones de secours.

Les arguments avancés par le ministre concernent des aspects relatifs à la santé des travailleurs, à leur sécurité et à celle des citoyens, à l'organisation des services et aux aspects juridiques.

Le Ministre fait référence à la charte sociale européenne par laquelle les États s'engagent *"à fixer une durée raisonnable au travail journalier"*. *"La décision d'une zone de secours de passer, pour tout ou en partie de son personnel opérationnel, d'un régime de travail par shifts de 8 ou de 12 heures à un régime de travail par shifts de 24 heures serait donc clairement contraire à la jurisprudence et à la doctrine en la matière"*, peut-on encore lire dans la circulaire.

Une manifestation est prévue le 8 juin à Namur afin de demander au gouvernement wallon de convaincre le Fédéral de sortir les effets de la réforme. Les zones de secours attachées aux gardes de 24h en profiteront pour défendre leur fonctionnement. *"Il faut revoir la réforme. Elle fait mourir les volontaires"*, explique Dimitri Weickmans, permanent SLFP.